

Bd de Bretagne – BP 11
56130 La Roche Bernard

DCS_n°2021_40

COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 45 soit 1000 voix	L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre septembre
Présents : 23 soit 715 voix	le Comité Syndical étant réuni à St Didier (35)
Votants (dont X pouvoirs) : 24 dont 1 pouvoir	après convocation légale,
	Date de convocation : le 17/09/2021

Étaient présents : Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande - Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande - Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Jean-Claude RAUX, Communauté de communes de Nozay - Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain - Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Stéphane PIQUET, Liffre-Cormier Communauté - Jean RONSIN, Montfort Communauté - Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté - Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté - Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté - Jean-François MARY, Redon Agglomération - Yohann MORISOT, Redon Agglomération - Pascal HERVE, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - Michel ERRARD, Vitré Communauté - Bernard LE GUEN, CAP Atlantique - Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 - Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

Ont donné pouvoir :

Yann YHUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté donne pouvoir à Stéphane ROUAULT de Ploërmel Communauté.

Étaient absents et excusés :

Alain GUIHARD, Arc Sud Bretagne - Régine ROSSET, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté - Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté - Joseph DAVID, CAP Atlantique - Claude BODET, CAP Atlantique - Mikael LOHEZIC, Centre Morbihan Communauté - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté - Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres - Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres - Olivier DEMARTY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Claire THEVENIAU, Communauté de communes de Nozay - Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la Région de Blain - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - David VEILLAX, Liffre-Cormier Communauté - Fabienne BONDON, Montfort Communauté - Fabrice GENOUEL, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté - Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Daniel AUDO, Pontivy Communauté - Raymond HOUEIX, Questembert Communauté - Caroline BUHOT, Rennes Métropole - Didier CHAPPELLON, Rennes Métropole - Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole - Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté - Philippe CHEVREL, Saint-Méen-Montauban Communauté - Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté - David DUGUEPEROUX, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Claude BODET, CAP Atlantique - Joel SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35 - Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan - Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan - François CHENEAU, CARENE - Eric PROVOST, CARENE - Delphine ALEXANDRE, Région Bretagne - Laurence ROUX, Département d'Ille-et-Vilaine - Chloé GIRARDOT-MOITTE, Département de Loire-Atlantique.

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

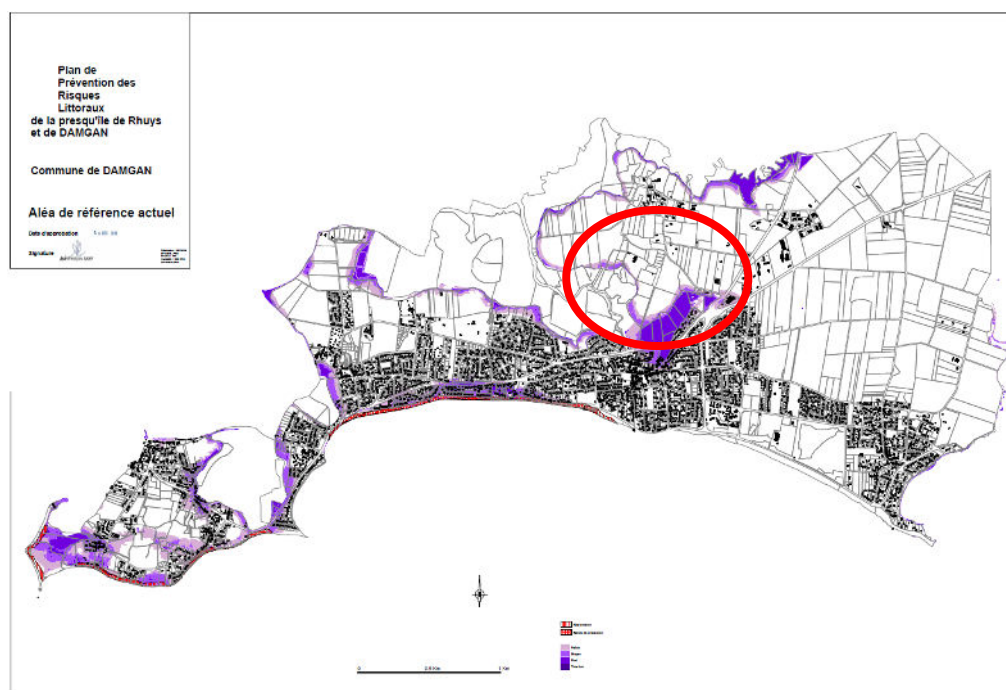
INONDATIONS : Actualisation du projet d'endiguement de l'entrée du bourg de Damgan

Contexte

Une stratégie locale de gestion du trait de côte de Damgan a été élaborée en 2018-2019 au travers d'une collaboration entre la Commune, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et l'EPTB Vilaine. Elle vise à anticiper les risques liés aux submersions marines et à l'érosion du littoral, en prenant en compte l'élévation du niveau marin liée au changement climatique.

Par délibération du 2 avril 2019, Arc Sud Bretagne a défini sa stratégie communautaire en matière de prévention des inondations. Le programme d'actions a été intégré au protocole de transfert de la compétence « prévention des inondations » établi avec l'EPTB Vilaine.

Cette étude a permis d'identifier une opportunité de protection de l'entrée du bourg de Damgan qui est exposée aux submersions marines via l'estuaire de la rivière de Pénerf et les marais littoraux.

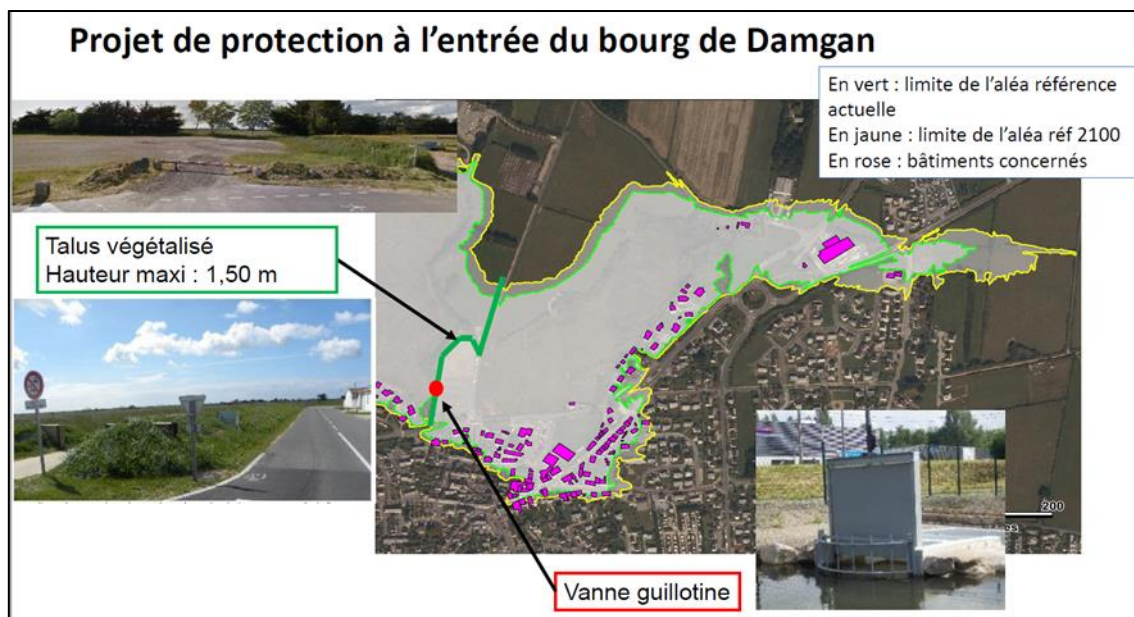


1. Zones submersibles (en violet) et projet de protection de l'entrée du bourg de Damgan (en rouge)

Projet de protection de l'entrée du bourg de Damgan

Il consiste à construire une digue de 350 m de long et d'une hauteur maximale de 1.50 m, complétée par une vanne sur l'étier.

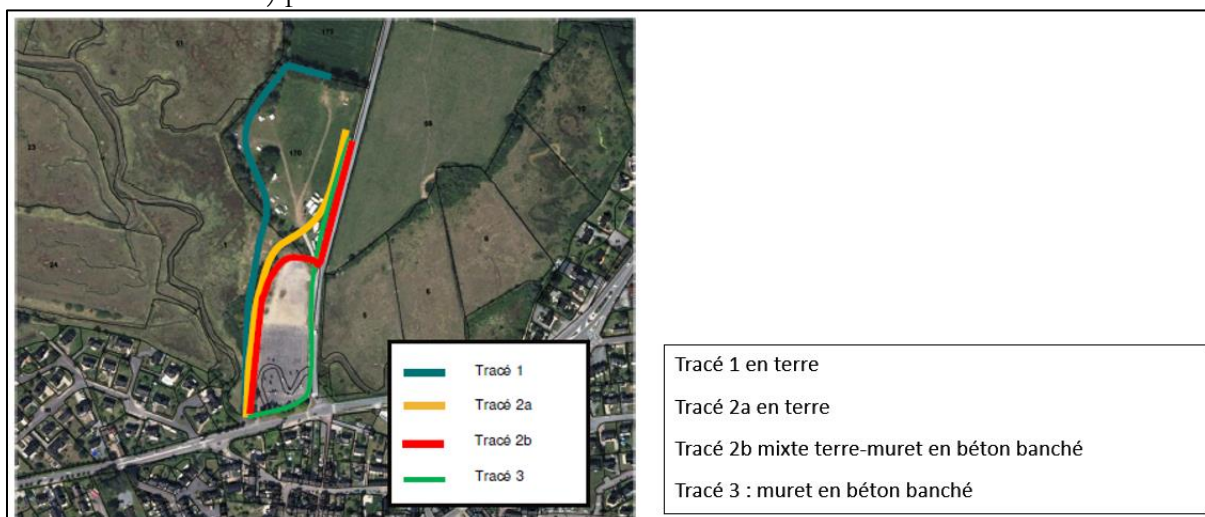
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de l'EPTB Vilaine.



2. Système d'endiguement (taluse + vanne) et zone protégée (en violet)

L'EPTB Vilaine a mandaté un bureau d'études agréé pour réaliser les études préalables et la maîtrise d'œuvre de ce projet aux nombreuses contraintes réglementaires. Plusieurs options ont été étudiées concernant :

- le tracé de la digue (voir carte ci-dessous) et sa constitution (merlon en terre avec noyau d'argile, muret en béton banché ou solution mixte) ;
- le niveau de protection :
 - o protection à 4.70 ngF (niveau d'aléa 2100 intégrant 60 cm d'élévation du niveau marin) ;
 - o protection à 4.30 ngF (niveau d'aléa actuel intégrant 20 cm d'élévation du niveau marin) puis surélévation à 4.70 m en 2050.



3. Tracés étudiés

Le choix des élus d'ASB :

Les élus d'Arc Sud Bretagne ont opté pour le tracé 2a (merlon en terre avec noyau d'argile) et un niveau de protection à la cote de 4.30 m NGF. L'estimation financière est de 270 000 €HT pour les travaux (maîtrise d'œuvre incluse) et 30 000 € HT pour des investigations géotechniques complémentaires.

Ce choix va faire l'objet d'une délibération d'Arc Sud Bretagne pour formaliser les décisions techniques et financières et permettre l'actualisation du protocole de transfert de la compétence « prévention des inondations ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité des voix, soit à 715 voix sur 715, le projet de système d'endiguement du bourg de Damgan :

- o zone protégée : entrée du bourg (voir carte 2) ;
- o niveau de protection : 4.30 ngF correspondant à l'aléa de référence du Plan de Prévention des Risques Littoraux de la presqu'île de Rhuys-Damgan. Ce niveau intègre une première élévation du niveau marin lié au changement climatique de 20 cm ;
- o caractéristiques : merlon en terre avec noyau d'argile et vanne sur l'étier (selon description de la carte 2 et tracé 2.a de la carte 3) ;

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité des voix, soit à 715 voix sur 715 :

- d'actualiser le protocole de transfert de la compétence « Prévention des Inondations » entre Arc Sud Bretagne et l'EPTB Vilaine pour intégrer les estimations financières actualisées :
 - o coût de construction du système d'endiguement : 270 000 € HT ;
 - o besoins complémentaires en géotechnique : 30 000 € HT ;
- d'élaborer un avenant au PAPI pour solliciter des subventions complémentaires ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - o le protocole de transfert actualisé ;
 - o l'avenant au PAPI Vilaine ;
 - o ainsi que toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Président de l'EPTB Vilaine

Jean-François MARY